

Délibérations adoptées par le comité syndical le 14 octobre 2019

[Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 24 juin 2019](#)

[Délibération Adoption des tarifs des produits diffusés par la Régie](#)

[Délibération Partons 2.0 : demande de modifications](#)

[Délibération Ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne](#)

[Délibération Indemnité de conseil allouée au Payeur régional](#)

[Délibération Mission d'expertise auprès du CHSCT](#)

[Délibération Tableau des effectifs](#)

[Délibération Tableau des quotas](#)

[Délibération Convention Création et suivi du verger conservatoire d'Amiens](#)

[Délibération Convention Mécénat 2019 avec la Voix du Nord](#)

Comité Syndical

14 octobre 2019

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 24 juin 2019,
2. Suites du comité de pilotage du 10 juillet relatif à l'étude sur l'organisation et le fonctionnement d'ENRx et des PNRx (Avesnois, Caps et marais d'Opale et Scarpe-Escaut),
3. Point d'information sur les opérations :
 - ✓ Présentation du guide méthodologique « Accueillir et gérer la biodiversité au lycée »,
 - ✓ Lancement de la campagne 2019/2020 de PLD,
 - ✓ Présentation de l'Automne fruitier des Hauts de France et actualisation des tarifs des produits diffusés par le CRRG, – *projet de délibération*,
4. Partons 2.0 : demande de prolongement du programme en 2021 et redistribution de fonds européens entre opérateurs, – *projet de délibération*,
5. Etat d'avancement et perspectives des cinq groupes de travail transversaux,
6. Ligne de trésorerie : – *projet de délibération*,
7. Indemnité de conseil allouée au Payeur régional – *projet de délibération*,
8. Ressources humaines : – *projets de délibérations*,
 - Mission d'expertise auprès du CHSCT d'Espaces naturels régionaux,
 - Tableau des effectifs,
 - Tableau des quotas.

9. Conventions partenariales : – projets de délibérations,

- *Convention de partenariat pour la création, le suivi et la valorisation du « Verger conservatoire d'Amiens »,*
- *Convention Mécénat 2019 avec la Voix du Nord.*

10. Questions diverses

* * *

Siège social : 6, rue du Bleu Mouton BP 70073 59028 LILLE CEDEX | N° SIRET : 255 902 918 00028
+33 (0)3 20 12 89 12 | enrx.fr | plantonsledecor.fr | contact@enrx.fr





**Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord – Pas de Calais
-Espaces naturels régionaux-
Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002.**

Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 24 juin 2019.

Etaient présents :

Céline	BOLLÉ	CESER
Guislain	CAMBIER	Conseil Régional Hauts-de-France
Déborah	CLOSSET-KOP	CESER
Michel	DEWITTE	PNR Scarpe-Escaut
Jean-Marc	DUJARDIN	Conseil Régional Hauts-de-France
Elisabeth	GRUSON	PNR Avesnois
Monique	HUON	Conseil Régional Hauts-de-France
Philippe	JAECK	Payeur Régional
Philippe	LELEU	PNR Caps et Marais d'Opale
Philippe	LESAGE	Représentant du personnel
Paul	RAOULT	PNR Avesnois
Anne-Marie	STIEVENART	PNR Avesnois

Etaient excusés :

Aurore	COLSON	Conseil Régional Hauts-de-France
Henri	DE WITASSE THEZY	Président du Centre Rég. de la Prop. Forestière
Marie-Annick	DUPAS-GIANNITRAPANI	Conseil Régional Hauts-de-France
Bertrand	GALTIER	Agence de l'eau Artois - Picardie
Paul-Henry	HANSEN-CATTA	Conseil Régional Hauts-de-France
Anthony	JOUVENEL	PNR Caps et Marais d'Opale
Grégory	LELONG	PNR Scarpe-Escaut
Valérie	LETARD	Conseil Régional Hauts-de-France
Frédéric	LETURQUE	Président du Com. Rég. du Tourisme (CRT)
Eric	MARQUETTE	Directeur Office National des Forêts
Claude	PRUDHOMME (pouvoir)	PNR Caps et Marais d'Opale
Ginette	VERBRUGGHE (pouvoir)	CESER
Pierre	WASSELIN	Chambre des métiers et de l'artisanat
Raymond	ZINGRAFF	PNR Scarpe-Escaut

Assistaient également à la réunion :

Yvon	BRUNELLE	Directeur PNR Avesnois
François	CHARLET	Directeur PNR Caps et Marais d'Opale
Pierre	HANNEBIQUE	Chambre Agriculture des Hauts-de-France
Pascal	DELBECKE	Responsable administratif et financier ENRx
Manu	LEQUEUCHE	Responsable de la communication ENRx
Laurent	MABILLE	Secrétaire général ENRx
Michel	MARCHYLLIE	Directeur CRRG/ ENRx
David	MOULIN	Directeur Adjoint ENRx
Catherine	THIBAUT	Secrétaire de direction ENRx

Jean-Louis	THOMAS	Directeur général ENRx
Isabelle	ZARLENGA	Directrice PNR Scarpe-Escaut

Monsieur Claude PRUDHOMME et Madame Ginette VERBRUGGHE, excusés, ont respectivement donné pouvoir à Monsieur Philippe LELEU et à Madame Déborah CLOSSET-KOP.

Par ailleurs, une délégation d'élus du personnel ainsi que des agents de différentes équipes d'ENRx assistent aux travaux du Comité syndical.

1. Approbation du Compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 5 juin 2019.

Il s'agit d'un projet de procès-verbal qui vise à synthétiser la présentation des dossiers ainsi que les différentes interventions.

Ce document est, bien entendu, amendable.

Madame Céline BOLLÉ s'étonne de ne pas retrouver dans ce procès-verbal son intervention liée au devenir d'Enrx avec notamment ses questionnements sur le contenu du projet de GIP, les coûts induits, les répercussions sur les missions, les salariés, les partenariats, le calendrier prévu, etc.

Monsieur le Président annonce qu'il abordera ce sujet avec le point de l'ordre du jour relatif à l'étude/audit, avec notamment des éléments de réponses de la Région aux dix questions identifiées lors du Comité syndical du 5 juin.

Il propose de compléter ce PV en y insérant les propos tenus par madame BOLLÉ le 5 juin.

Le compte rendu est adopté en intégrant les demandes de précisions évoquées le 5 juin. Trois élus absents le 5 juin s'abstiennent.

2. Examen et vote du Compte administratif et du Compte de gestion 2018.

A la demande de Monsieur le Président, Madame Céline BOLLÉ présente le compte administratif relatif aux résultats de l'exécution du budget 2018 voté lors de la réunion du Comité Syndical du 12 février 2018 et élaboré pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Les résultats de l'exercice budgétaire figurant au compte administratif sont constitués du déficit ou de l'excédent réalisé dans chacune des deux sections (Fonctionnement et Investissement).

Le compte administratif 2018 du Syndicat Mixte des Parcs Naturels Régionaux du Nord-Pas-de-Calais présente les résultats suivants :

✓ Section de fonctionnement

> Report 2017 : 845 353, 51 €
 > Dépenses de l'exercice : 5 754 542, 16 €
 > Recettes de l'exercice : 5 831 307, 95 €

La section de fonctionnement présente, en clôture, un excédent de recettes de 922 119, 30 €.

✓ Section d'Investissement

> Report 2017 : 376 804, 61 €
 > Dépenses de l'exercice: 37 639, 58 €
 > Recettes de l'exercice : 52 295, 05 €

La section d'investissement présente, en clôture, un excédent de recettes de 391 460, 08 €.
Le compte administratif 2018 présente donc, de manière globale, un excédent de recettes de 1 313 579, 38 €.

Madame Céline BOLLÉ explique que cet excédent de recettes est justifié par plusieurs phénomènes :

- ✓ Il y avait un excédent de recettes à la clôture de l'année 2017 pour un montant de 1 222 158, 12 €,
- ✓ Le résultat de l'exercice 2018, élaboré sur une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2018, fait apparaître un excédent de 91 421, 26 € :
 - Un excédent de 76 765, 79 € en fonctionnement,
 - Un excédent de 14 655, 47 € en investissement.

L'analyse de l'évolution des dépenses :

En fonctionnement :

Les charges à caractère général passent de 836 909,58 € en 2017 à 766 155, 54 € en 2018, soit une diminution de 8, 45 %.

Les charges de personnel passent de 5 006 181, 33 € en 2017 à 4 869 697, 27 € en 2018, soit une diminution de 2,73 %.

Les charges de gestion courante passent de 57 560,05 € en 2017 à 66 394, 30 € en 2018, soit une augmentation de 15, 35 %.

Les dotations aux amortissements et provisions passent de 60 926, 24 € en 2017 à 52 295, 05 € en 2018, soit une diminution de 22,18 %.

Ces dotations aux amortissements sont calculées par Monsieur le Payeur Régional et correspondent à l'amortissement des acquisitions faites jusqu'au 31 décembre 2018.

Balance générale des dépenses :

Les dépenses totales passent de 5 961 577, 20 € en 2017 à 5 754 542, 16 € en 2018, soit une diminution de 3,47 %.

L'analyse de l'évolution des recettes :

En fonctionnement :

L'intervention financière de la Région pour 2017 était de 5 434 000 €, contre 5 294 254, 00 € en 2018, soit une diminution de 2,57 %.

La participation de l'Etat d'un montant de 300 000,00 €, reste inchangée.

Les autres financements et participations émanent notamment du Département du Pas-de-Calais pour le fonctionnement du CRRG, du Département du Nord pour l'opération « Planter dans la cour du collège », de l'Europe pour les opérations IMPACT et PARTONS 2.0 et du mécénat d'entreprise (BIC CONTE et les Carrières de la vallée heureuse).

Dans la section des investissements, les dépenses d'équipement passent de 42 624,00 en 2017 à 37 639, 58 en 2018.

(Monsieur Guislain CAMBIER, sous l'autorité duquel ce compte administratif a été établi, ne prend pas part au vote et quitte la salle de réunion.)

Le vote se déroule sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUJARDIN.

La délibération approuvant le compte administratif et déclarant toutes les opérations de l'exercice 2018 closes et les crédits annulés est adoptée à l'unanimité.

L'affectation en report à nouveau en section de fonctionnement de l'excédent de cette section à la clôture de l'exercice 2018 est proposée.

Monsieur Philippe JAECK, Payeur régional, a besoin de disposer de cette délibération authentifiée par le Contrôle de la légalité.

La délibération approuvant ce report est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Philippe JAECK, Payeur régional, atteste de la conformité du Compte de gestion avec le Compte administratif 2018.

La délibération déclarant que ce compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de la part des membres du Syndicat mixte est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Payeur régional informe le Comité syndical que le Ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard DARMANIN, milite pour une expérimentation comptable nationale qui pourrait aboutir à un compte financier unique à l'avenir.

Un contrôle continu des comptes remplacerait le système actuel.

La Région Hauts-de-France est candidate pour cette expérimentation.

3. Examen et vote du Budget supplémentaire 2019.

Madame Céline BOLLÉ présente ce Budget supplémentaire qui consiste à ajuster le Budget primitif 2019 voté le 12 février, au vu des résultats de l'exercice 2018 avec l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion ce 24 juin.

Il permet de réaffecter un résultat constaté.

Le Budget supplémentaire présenté au Comité syndical a pour but :

- Pour la section de fonctionnement :
 - d'intégrer le solde de l'excédent constaté à la clôture de l'exercice 2018,
 - de réajuster les crédits par chapitre et par article en fonction des dépenses déjà réalisées à la date d'aujourd'hui.
- Pour la section d'investissement :
 - d'intégrer le solde de l'excédent constaté à la clôture de l'exercice 2018.

Le budget supplémentaire 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 403 034,69 €, se répartissant comme suit :

- en section d'investissement pour un montant de 444 361,98 €,
- en section de fonctionnement pour un montant de 958 672,71 €.

Monsieur le Payeur régional précise que c'est le solde de l'excédent qui est affecté et non l'excédent.

La délibération relative à l'adoption de ce Budget supplémentaire est adoptée à l'unanimité.

La délibération présentée pour l'affectation en « report à nouveau » des soldes des excédents de fonctionnement et d'investissement 2018 est adoptée à l'unanimité.

4. Présentation du Bilan d'activité 2018.

Monsieur le Président évoque le bilan 2018 conçu afin de mettre l'accent sur le rôle de l'ingénierie d'Enrx au service des territoires.

Ce Bilan a en effet pour but de montrer la contribution d'Enrx à la réalisation de projets des territoires menés en lien avec la commande régionale et avec les priorités fixées par celle-ci.

Il ajoute qu'il s'agit d'une belle publication pour un bon bilan.

Pour sa présentation, un choix d'actions ciblées permet d'illustrer la diversité des réalisations et les modalités d'interventions mises en œuvre.

Avec différents intervenants :

Afin d'illustrer l'action de l'ingénierie d'ENRx dans les Parcs au service d'une agriculture durable, Yvon BRUNELLE évoque l'opération « L'Avesnois c'est bio ».

En 2018, le PNR Avesnois a atteint le chiffre de 152 fermes bio (32 en 2008) soit 13% des fermes et 8221 hectares passés en bio (1200 en 2008) soit 11% de la surface agricole du territoire du Parc.

Il s'agit d'une stratégie développée en partenariat et partagée avec des organismes publics et privés liés à l'agriculture et avec les autres Parcs.

Pour les activités liées au Centre régional de ressources génétiques, Michel MARCHYLLIE fait le point sur l'évolution de NOVAFRUITS.

L'association, regroupant des arboriculteurs bio des Hauts-de-France, de Wallonie et de Normandie, œuvre à la sélection et à la production de nouvelles variétés de pommes et de poires plus rustiques, dans le but de constituer des vergers de production plus autonomes et plus écologiques.

Le CRRG et le CRA-W, en favorisant la production, le commerce, et la consommation de nouvelles variétés cultivées, apportent aux producteurs locaux un avantage compétitif tout en garantissant aux consommateurs un fruit de haute qualité, bio et valorisant les travaux de conservation du patrimoine régional.

Début 2019, l'association compte désormais 28 producteurs bio et 2 organismes : Les BIO en Hauts-de-France et la Chambre régionale d'agriculture de Normandie.

Isabelle ZARLENGA, pour le Parc Scarpe-Escaut, présente les certificats d'économie d'énergie animés par le Parc.

Dans ce cadre, 32 communes du Parc ont réalisé des travaux encouragés par l'Etat pour consommer moins d'énergie.

Les financements ont porté sur des projets d'éclairage public, d'installation de fenêtres en double vitrage, d'isolation et de remplacement d'une chaudière.

Les investissements réalisés contribueront à économiser 400 000 MWH dans les 30 prochaines années.

Le Président LELEU, présente l'animation partenariale autour de la basse vallée de la Slack.

Habitants, agriculteurs, chasseurs et associations locales ont travaillé ensemble pour faire connaître les différentes activités du marais de la Slack dans le PNR Caps et Marais d'Opale : chasse, élevage, gestion de l'eau.

Ce partenariat permet d'agir sur trois enjeux :

- agricole avec la valorisation économique des zones humides,
- hydrauliques avec des zones d'expansion des crues,
- écologique avec la préservation des habitats et des espèces.

Monsieur Jean-Marc DUJARDIN évoque l'opération Plantons le décor développée par ENRx depuis plus de 30 ans.

Le paiement en ligne mis en place depuis 2017 est un succès.

Plus de 95 00 arbres, arbustes et fruitiers ont été commandés par les habitants des Hauts-de-France en 2018.

Notre convention d'objectifs avec la Région ouvre des perspectives de développement de l'opération aux collectivités de l'ex-Picardie.

Monsieur DUJARDIN remercie David MOULIN pour son implication dans cette opération.

Suite à ces interventions, Monsieur Jean-Louis THOMAS remercie ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce bilan 2018 et notamment Manu LEQUEUCHE qui a dû adapter son travail en l'absence de graphiste en interne.

5. Présentation du Rapport d'activité administratif pour l'année 2018.

Il s'agit d'un document administratif que la Préfecture demande aux EPCI et autres Syndicats mixtes de remplir conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Il présente de façon très synthétique des données relatives au Syndicat mixte pour l'année 2018.
Ce document ne doit pas être adopté par un vote.

6. Point d'information sur la journée Partons 2.0 à Bollezeele le 13 mai 2019.

Hervé Naulin présente l'atelier créatif transfrontalier qui a été organisé à Bollezeele le 13 mai dernier sur le thème des "innovations en implication citoyenne dans des projets d'espaces publics en milieu rural".

Cet atelier s'inscrit dans le cadre du programme européen Partons 2.0, et est en cohérence avec l'appel à candidatures lancé par Espaces naturels régionaux en mai 2018 sur "Comment mieux valoriser les espaces publics de nos villages et bourgs ?"

Cet atelier a remporté un vif succès avec près d'une centaine de participants et l'organisation de trois ateliers à l'issue desquels ont été identifiés les enseignements tirés d'expériences, et les marges d'amélioration à envisager pour faciliter l'implication citoyenne.

Hervé Naulin présente les perspectives du programme Partons 2.0 :

- Mise en œuvre de la deuxième phase des projets lauréats de l'appel à candidatures "Comment mieux valoriser les espaces publics de nos villages et bourgs ?",
- Organisation d'un atelier inter-Parcs le 27 septembre 2019 avec les six lauréats d'Espaces naturels régionaux et un lauréat de projet flamand,
- Demande d'Espaces naturels régionaux de deux modifications du programme Partons 2.0, comme suit :
 - ✓ Une prolongation d'une année supplémentaire, soit un report de septembre 2020 à septembre 2021,
 - ✓ Un transfert budgétaire de l'opérateur "Parc naturel régional des Caps et marais d'Opale" au profit de l'opérateur "Espaces naturels régionaux",
- Préparation de l'atelier créatif transfrontalier de clôture de Partons 2.0".

A l'issue de cette présentation, Madame Elisabeth GRUSON regrette que les élus délégués des Parcs n'aient pas été sollicités en amont afin de pouvoir susciter des candidatures.

Madame CLOSSET-KOP s'étonne qu'on ne fasse pas appel à des universitaires de la région dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet.

Monsieur NAULIN explique que les seuls retours lors de la recherche de compétences sont venus d'universitaires de Bordeaux.

7. Mécénature.

Monsieur le Président rappelle que deux mécènes, BIC CONTE et les Carrières de la vallée heureuse à Rinxent, ont choisi de soutenir les actions d'intérêt général pour l'environnement portées par ENRx et les PNR.

Le don de BIC CONTE a été mobilisé pour l'aménagement de deux vergers patrimoniaux à Samer, inaugurés en mai 2019.

Le don des Carrières de la vallée heureuse a permis le développement et le partage d'outils pédagogiques digitaux sur les écosystèmes au bénéfice des écoles, des collèges et des lycées.

Les cinq jeux en ligne, relatifs au cœur de la nature en Hauts-de-France, ont été lancés à Marquise en novembre 2018.

Suite à cela, David MOULIN présente les fiches partenariats élaborées afin de démarcher d'autres entreprises susceptibles de soutenir des actions et programmes développés par ENRx. Par ailleurs des projets sont en cours pour la participation financière de partenaires sur la création d'un vignoble conservatoire et pour des campagnes de plantations d'arbres.

8. Etude/audit sur l'organisation Enrx/Parcs.

Monsieur le Président évoque la réunion du Comité syndical du 5 juin lors de laquelle dix questions ont été posées, auxquelles il sera nécessaire que des réponses soient apportées pour avancer sur l'évolution de l'organisation Enrx/Parcs/Région.

C'est pourquoi il a soumis ces interrogations au cabinet d'audit la semaine dernière.

Voici les éléments de réponses obtenus :

1. Au-delà de la fragilité juridique exposée par le bureau d'étude quelle est la nature et quelle est l'importance des risques encourus par Enrx ? :
Pas de réponse.
2. Pour quelles raisons la dissolution du syndicat mixte ENRX est-elle présentée comme une condition nécessaire à l'évolution de notre organisation ? :
C'est nécessaire pour se mettre en conformité avec la loi.
3. Quelles justifications donner à nos partenaires de la dissolution ? :
Pas de réponse.
4. N'existe-t-il pas une autre disposition permettant d'assurer la transformation du mode d'organisation sans la dissolution d'ENRx ? :
La loi dite WARSZMAN, qui organise la reprise du personnel d'un Syndicat mixte par un GIP qui reprend ses activités transférées, ne peut s'appliquer à ENRx.
5. Quelle est la stratégie de la Région relative aux parcs naturels régionaux ? :
Cette stratégie est fixée dans les Conventions pluriannuelles d'objectifs.
6. Quels sont les éléments qui justifient le choix du GIP et en quoi ce statut est-il le plus adapté ? :
Pas de réponse.
7. N'y a-t-il pas lieu de définir le projet collectif, l'ambition portée et les partenaires à associer avant de convenir de la structure administrative à créer ? :
Il est nécessaire de mettre au point les vecteurs des politiques préalablement à la définition du contenu.
8. Quelles sont les conditions du transfert des agents d'Enrx dans les syndicats mixtes des parcs et les impacts statutaires, financiers et sociaux pour ceux-ci ? :
Le transfert des agents d'un Syndicat mixte à un autre, au moyen d'une convention, ne pose pas de problème.
9. Quelles garanties la Région apporte-t-elle aux Parcs pour couvrir les impacts financiers du transfert des agents ? :
La Région garantira les financements pour toute la durée des CPO, sans perte pour les Parcs.
10. Comment mettre en adéquation le calendrier de mise en œuvre de cette transformation avec le calendrier électoral ?
Cela pourrait être terminé en juin 2020 si on trouve un accord.

Ces réponses ayant été apportées oralement, le Président demandera qu'elles soient approfondies lors de la prochaine réunion du COPIL du 10 juillet.

Au nom du personnel, Philippe LESAGE s'adresse aux élus du Comité syndical :

Mesdames et Messieurs les élus,

Aujourd'hui c'est pour nous un jour particulier. Après des mois passés à attendre et à suivre tant bien que mal l'étude qui devait nous indiquer les modalités d'évolution d'ENRx, nous arrivons à la fin d'un chapitre qui risque tout simplement de nous mener vers la fin.

Ce chapitre ne se termine pas vraiment comme nous l'entendions.

En acceptant les règles plus ou moins occultes de cette méthode d'audit, nous tombons dans une mascarade où l'on ressent un Conseil Régional qui n'a pas le courage politique d'assumer son choix qui est de détricoter les structures périphériques telles qu'ENRx.

Les présidents de Parcs souhaitent reprendre plus d'autonomie par rapport à ENRx et récupérer le libre arbitre quant à leurs équipes.

Mais on s'étonne, nous, salariés qu'un cabinet d'étude puisse avec si peu de scrupules ne proposer qu'un scénario d'évolution qui aboutit quoi que l'on fasse à un détricotage, à la déconstruction d'une entité bâtie pierre après pierre pour répondre à des commandes et à des choix politiques régionaux depuis tant d'années.

On parle dissolution ! Ça semble simple sur le papier, sur un projet de délibération.

Mais on parle d'Espaces naturels régionaux. On parle d'ENRx !

On ne ressent ici aucunement la gravité de la situation, les conséquences à court, à moyen, et à long terme d'un tel revirement.

Qui dit dissolution dit fermeture d'un établissement et donc éclatement des équipes, des missions, disparition d'une dynamique de réseaux, de partenaires, de crédibilités.

Dans un souci de pure économie, le choix d'une implosion décidée par vous-même, vous permettra telle vraiment, vous, les Présidents de Parcs de trouver toute la maîtrise que vous souhaitez notamment financière ?

Dans ce choix qui nous est contraint, imposé, avez-vous la certitude que le financeur majoritaire qu'est le Conseil régional vous garantira et ce dans la durée, les financements des postes qui vous permettront de garder la même ingénierie sur vos territoires ?

La région Hauts-d-e France montre-t-elle par ce scénario une politique en faveur de la ruralité, de l'équité entre territoires ruraux et urbains, de l'importance qu'elle porte à ses territoires d'exceptions classés en parcs, aux hommes et aux femmes qui y vivent, ainsi qu'à tout le patrimoine vivant qui est préservé depuis tant d'année ?

A l'heure où l'on doit faire face à de nombreux enjeux environnementaux, climatiques, on va se priver d'un outil, d'une organisation régionale qui n'attend que d'être renforcée et de pouvoir évoluer pour mieux servir la population régionale.

Au-delà des Parcs, que devient le reste des missions ENRx.

Un GIP, oui mais pour qui, pour quoi ?

Rien n'est écrit, rien n'est dessiné, rien ne se profile.

Alors peut-être il y a-t-il des discussions entre la Région et quelques-uns d'entre vous, peut-être la Région a été claire sur ce qu'elle attend.

Mais sans aucune transparence, comment pouvons-nous avoir confiance en d'hypothétiques solutions où l'on nous garantit que chacun demain retrouvera une fonction qui soit acceptable au vu de ses compétences, de son statut, de sa situation personnelle.

N'ayons pas peur des mots, s'engage aujourd'hui la fermeture d'une entreprise sans aucun plan social, sans aucune solution apportée aux salariés sans aucune trace d'un minimum de vision sur ce que les Parcs, le CRRG et les missions régionales deviendront demain.

Merci pour votre attention.

Guislain CAMBIER approuve ces paroles et pense également que des réponses devront être apportées le 10 juillet sur les modalités du transfert, les moyens consacrés, les missions des agents,

Il envisage d'avoir un point de vue différent de la Région à propos de certaines de ces questions.

Madame Céline BOLLÉ pense que les choses prennent un tour particulier avec ces non réponses de la part de la Région.

Que fait la Région et prendra-t-elle en compte ce qui vient d'être dit ?

Monsieur Philippe LELEU rappelle qu'il était opposé au lancement de cette étude qui est chère et débouche sur pas grand-chose.

Il comprend d'autant plus la position des salariés qu'il s'est investi, durant quarante ans, dans un syndicat agricole.

Par ailleurs, il n'a pas d'information de la part de la Région mais demande qu'on ne touche pas au montant de la subvention au Parc.

Monsieur Jean-Marc DUJARDIN informe le Comité syndical de la position du Bureau du Parc Scarpe-Escaut réuni afin d'étudier le rapport de l'audit MENSIA.

Le Bureau s'est prononcé en faveur du scénario 2 : reprise du personnel et création d'un GIP. Avec toutefois des interrogations relatives à l'absence de réponse quant aux missions du GIP envisagé et aux incidences financières et juridiques d'un tel transfert.

A titre personnel, Monsieur DUJARDIN juge cette étude succincte et regrette que certaines pistes n'aient pas été étudiées comme par exemple la reprise du CRRG par le Conservatoire de Bailleul ou encore la transformation d'ENRx en ARB.

En tant que Conseiller régional il n'en sait pas plus sur ce sujet.

Madame Anne-Marie STIEVENART rappelle que le Comité syndical a accepté la mission sur l'évolution de la structure sans savoir que les dés étaient pipés et qu'un cahier des charges bis existait avec pour seul objectif la dissolution d'ENRx.

Elle soulève un problème de confiance vis-à-vis du cabinet d'audit qui répond à un autre cahier des charges que celui du marché passé, au mépris de la plus élémentaire déontologie.

Elle pense que les délégués de l'Avesnois ne peuvent prendre de position sur la motion proposée car cela n'a pas été évoqué au sein du Parc.

Un vote en faveur de l'un ou de l'autre scénario n'est pas envisageable aujourd'hui en l'absence de réponses précises aux questions posées.

Nous devons prendre le temps d'y réfléchir et de proposer d'autres scénarios comme par exemple la création d'une ARB évoquée par Monsieur DUJARDIN.

Monsieur le Président pense toutefois qu'il est important que le Comité syndical se positionne avant le COPIL afin de mettre la Région face à ses responsabilités.

Il présente la motion proposée au vote du Comité syndical en précisant qu'elle traduit ce qui a été exprimé lors du Comité syndical du 5 juin.

Il propose, par ce vote, d'écarter le premier scénario en privilégiant le deuxième qui prévoit le maintien d'une organisation transversale régionale.

Madame Elisabeth GRUSON ne votera pas en faveur de cette motion car elle n'y retrouve pas ce qui s'est dit le 5 juin et l'absence de réponses de la Région ne permet pas de se positionner. Elle ajoute que l'on est à la limite du scandale avec un cabinet d'audit qui n'a pas répondu au cahier des charges initial pour une étude d'un montant de 80 000 euros.

Monsieur Paul RAOULT constate que beaucoup de Région ont créé une Agence régionale de la biodiversité alors que nous disposons avec ENRx d'une structure existante qui est mise à mal au nom d'un formalisme juridique.

Il souhaite que l'avis de la commission « Environnement » de la Région soit recueilli.

Madame STIEVENART ajoute qu'elle pensait que le Président de Région souhaitait "verdir sa politique".

Madame Deborah CLOSSET-KOPPE pense, autant du point de vu CESER qu'en tant qu'enseignante-chercheuse, qu'ENRx est un outil formidable pour insuffler cohérence et cohésion entre les Parcs et leurs actions.

C'est une vitrine enviée par d'autres Régions et d'autres Parcs naturels régionaux.

La dissolution n'est pas la solution pour redynamiser cet outil, pas plus que la création d'un GIP qui ne permettrait pas de le pérenniser.

En conséquence, Madame CLOSSET-KOPPE ne votera pour aucun des scénarios proposés.

CLOSSET

Suite à ces explications le Président soumet la motion proposée au vote :

- Abstentions : Michel DEWITTE, Paul RAOULT,
- Votes "contre" : Déborah CLOSSET-KOP, Céline BOLLÉ, Elisabeth GRUSON, Anne-Marie STIEVENART, Ginette VERBRUGGHE (par procuration donnée à Madame BOLLÉ),
- Votes "pour" : Guislain CAMBIER, Jean-Marc DUJARDIN, Monique HUON, Philippe LELEU, Claude PRUDHOMME (par procuration donnée à Monsieur LELEU).

En application de l'article 6 des statuts du Syndicat mixte Enrx, la voix du Président est prépondérante en cas de partage des voix.

En conséquence, la motion proposée est adoptée par le Comité syndical.

9. Etat d'avancement et prospective des cinq groupes de travail transversaux.

Ce point sera abordé lors d'une prochaine réunion.

10. Ressources humaines.

- Deux délibérations proposées afin de procéder à la mise à jour des régimes indemnitaires,
- Une délibération pour l'adoption du tableau des effectifs,
- Une délibération pour l'adoption du tableau des quotas.

La délibération proposée afin de procéder à la mise à jour des régimes indemnitaires est adoptée à l'unanimité.

La délibération approuvant le tableau des effectifs est adoptée à l'unanimité.

La délibération approuvant le tableau des quotas et d'avancements de grades est adoptée à l'unanimité.

11. Conventions partenariales.

- Convention de partenariat 2019-2022 entre ENRx et les structures territoriales partenaires de l'opération « Plantons le décor© »,
- Convention pluriannuelle de partenariat 2019 – 2021 entre le Conseil Départemental du Nord et Espaces naturels régionaux,
- Convention pour l'organisation du pâturage de moutons de race Boulonnaise sur le terrain de NOREADE, régie du SIDEN-SIAN, à La Gorgue,
- Convention pour l'organisation du pâturage de moutons de race Boulonnaise sur le domaine de l'entreprise BIC CONTE à SAMER,
- Convention pluriannuelle de partenariat 2019 – 2030 entre l'association médico-sociale « APEI du Valenciennois, les Papillons Blancs », la ville de Valenciennes et Espaces naturels régionaux, pour la mise à disposition et la gestion d'un vignoble et d'un verger,

Les délibérations approuvant ces conventions sont adoptées à l'unanimité.

L'ordre du jour de la réunion étant épuisé, le Président remercie toutes les personnes présentes pour leur participation.



Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte

Comité Syndical du 14 octobre 2019

Réunion du : 14 octobre 2019
Date de convocation : 20 septembre 2019
Présidence : Guislain CAMBIER

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

<u>Conseil Régional</u> Guislain CAMBIER Aurore COLSON Jean-Marc DUJARDIN Marie-Annick DUPAS- GIANNITRAPANI Paul Henry HANSEN-CATTA Monique HUON Valérie LETARD	<u>Conseil Economique, Social et Environnemental</u> Céline BOLLÉ Déborah CLOSSET-KOPP Ginette VERBRUGGHE <u>PNR de l'Avesnois</u> Elisabeth GRUSON Paul RAOULT Anne-Marie STIEVENART	<u>PNR des Caps et Marais d'Opale</u> Anthony JOUVENEL Philippe LELEU Claude PRUDHOMME <u>PNR Scarpe-Escaut</u> Michel DEWITTE Grégory LELONG Raymond ZINGRAFF
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Membres présents : Céline BOLLÉ, Guislain CAMBIER, Déborah CLOSSET-KOPP, Jean-Marc DUJARDIN, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Elisabeth GRUSON, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Grégory LELONG, Paul RAOULT, Anne-Marie STIEVENART, Ginette VERBRUGGHE, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Membres absents excusés : Aurore COLSON, Michel DEWITTE, Monique HUON, Valérie LETARD, Claude PRUDHOMME.

- Soit 14 membres présents représentant 14 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Liste des délibérations adoptées lors du

Comité Syndical d'Espaces naturels régionaux le 14 octobre 2019

N°19 – 966	Délibération Adoption des tarifs des produits diffusés par la Régie	14 octobre 2019
N°19 – 967	Délibération Partons 2.0 : demande de modifications	14 octobre 2019
N°19 – 968	Délibération Ligne de trésorerie	14 octobre 2019
N°19 – 969	Délibération Indemnité de conseil allouée au Payeur régional	14 octobre 2019
N°19 – 970	Délibération Mission d'expertise auprès du CHSCT	14 octobre 2019
N°19 – 971	Délibération Tableau des effectifs	14 octobre 2019
N°19 – 972	Délibération Tableau des quotas	14 octobre 2019
N°19 – 973	Délibération Convention Création et suivi du verger conservatoire d'Amiens	14 octobre 2019
N°19 – 974	Délibération Convention Mécénat 2019 avec la Voix du Nord	14 octobre 2019

Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte

24 OCT. 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 19 – 966

Réunion du : 14 octobre 2019
Date de convocation : 20 septembre 2019
Présidence : Guislain CAMBIER

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

<u>Conseil Régional</u> Guislain CAMBIER Aurore COLSON Jean-Marc DUJARDIN Marie-Annick DUPAS- GIANNITRAPANI Paul Henry HANSEN-CATTA Monique HUON Valérie LETARD	<u>Conseil Economique, Social et Environnemental Régional</u> Céline BOLLÉ Déborah CLOSSET-KOPP Ginette VERBRUGGHE <u>PNR de l'Avesnois</u> Elisabeth GRUSON Paul RAOULT Anne-Marie STIEVENART	<u>PNR des Caps et Marais d'Opale</u> Anthony JOUVENEL Philippe LELEU Claude PRUDHOMME <u>PNR de Scarpe-Escaut</u> Michel DEWITTE Grégory LELONG Raymond ZINGRAFF
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Membres présents : Céline BOLLÉ, Guislain CAMBIER, Déborah CLOSSET-KOPP, Jean-Marc DUJARDIN, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Elisabeth GRUSON, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Grégory LELONG, Paul RAOULT, Anne-Marie STIEVENART, Ginette VERBRUGGHE, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Membres absents excusés : Aurore COLSON, Michel DEWITTE, Monique HUON, Valérie LETARD, Claude PRUDHOMME.

- Soit 14 membres présents représentant 14 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Adoption des tarifs des produits diffusés par la régie dédiée aux activités du Centre régional des ressources génétiques.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs Naturels Régionaux du Nord-Pas de Calais en date du 27 décembre 2002,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021,

Vu l'arrêté de création de la régie de recettes pris en date du 24 octobre 2003,

Vu le Budget primitif 2019 d'Espaces Naturels Régionaux,

Décide la constitution d'un stock de 40 exemplaires (40) de l'ouvrage « Plantons notre décor »,

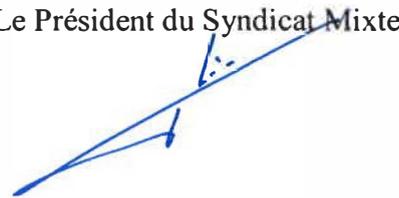
Décide la constitution d'un stock de 10 exemplaires (10) de l'ouvrage « Origine Nord & Pas de Calais »,

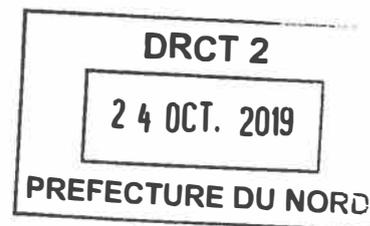
Décide d'adopter, à compter du 14 octobre 2019, les tarifs des produits diffusés par le centre régional des ressources génétiques (tableau ci-joint) dont les recettes seront perçues par la régie instituée par le Syndicat mixte,

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Guislain CAMBIER
Le Président du Syndicat Mixte





RÉGIE DE RECETTES CRRG

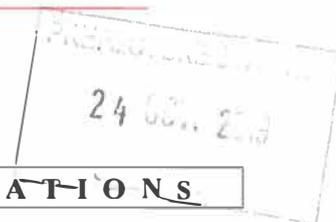
SYNDICAT MIXTE - Espaces Naturels Régionaux

Tarifs des produits diffusés par le Centre Régional des Ressources Génétiques adoptés lors de la réunion du **Comité syndical du 14 octobre 2019**.

NATURE DES PRODUITS	TARIFS
Stages de greffe (droits d'inscription)	35,00 € la journée
Porte-greffes	1,00 € par unité
Produits végétaux en excédents	6,00 € par sion 4,00 € par sion (pour les stagiaires)
Nichoirs et abris à insectes	7,00 € / pièce
Publications :	
- « Plantons notre décor [®] » (stock de 40)	15,00 € l'unité (hors frais de port)
- « Origine Nord & Pas de Calais » (stock de 10)	28,00 € l'unité (hors frais de port)
En cas d'expédition, les tarifs seront majorés des frais de port en vigueur à la Poste.	
Jus de pommes, autres boissons et restauration légère (vente exceptionnelle lors de manifestations) :	
- le verre de jus de pommes	0,50 €
- le litre de jus de pommes	2,50 €
- la tasse de café	0,50 €
- jus de fruit ou soda	1,50 €
- bière	2,00 €
- forfait repas	15,00 € par personne
- forfait repas « formule sandwichs »	10,00 € par personne
Emplacements et stands – salons – Pomexpo (droits d'inscription)	10,00 € le mètre linéaire / 1 journée

Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 19 – 967

Réunion du : 14 octobre 2019
Date de convocation : 20 septembre 2019
Présidence : Guislain CAMBIER

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

<u>Conseil Régional</u> Guislain CAMBIER Aurore COLSON Jean-Marc DUJARDIN Marie-Annick DUPAS- GIANNITRAPANI Paul Henry HANSEN-CATTA Monique HUON Valérie LETARD	<u>Conseil Economique, Social et Environnemental Régional</u> Céline BOLLÉ Déborah CLOSSET-KOPP Ginette VERBRUGGHE <u>PNR de l'Avesnois</u> Elisabeth GRUSON Paul RAOULT Anne-Marie STIEVENART	<u>PNR des Caps et Marais d'Opale</u> Anthony JOUVENEL Philippe LELEU Claude PRUDHOMME <u>PNR de Scarpe-Escaut</u> Michel DEWITTE Grégory LELONG Raymond ZINGRAFF
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Membres présents : Céline BOLLÉ, Guislain CAMBIER, Déborah CLOSSET-KOPP, Jean-Marc DUJARDIN, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Elisabeth GRUSON, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Grégory LELONG, Paul RAOULT, Anne-Marie STIEVENART, Ginette VERBRUGGHE, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Membres absents excusés : Aurore COLSON, Michel DEWITTE, Monique HUON, Valérie LETARD, Claude PRUDHOMME.

- Soit 14 membres présents représentant 14 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Programme européen Partons 2.0 : demande de modifications consistant en une prolongation et un transfert financier.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs Naturels Régionaux du Nord-Pas de Calais en date du 27 décembre 2002,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021,

Vu le programme européen transfrontalier Interreg V France-Wallonie-Vladeren,

Vu l'appel à candidatures lancé par Espaces naturels régionaux pour la réalisation du projet Partons 2.0,

Vu l'article 5.1, de la convention entre opérateurs relative à la mise en œuvre du projet Partons 2.0 développé dans le cadre du portefeuille de projets « Flandria – Rhei », portant sur les modifications mineures de projet, en l'occurrence « **prolongation de la mise en œuvre du projet** »,

Vu l'article 5.2, de la convention entre opérateurs relative à la mise en œuvre du projet Partons 2.0 développé dans le cadre du portefeuille de projets « Flandria – Rhei », portant

sur les modifications majeures de projet, en l'occurrence « **transfert de fonds FEDER entre opérateurs du projet** »,

Vu le Budget primitif 2019 d'Espaces Naturels Régionaux,

Considérant la présentation du projet Partons 2.0 devant le Comité syndical d'ENRx le 15 octobre 2018,

Considérant l'engagement des Parcs naturels régionaux de l'Avesnois, des Caps et marais d'opale et Scarpe-Escaut à accompagner les lauréats de l'appel à projets « Comment mieux valoriser les espaces publics de nos villages et bourgs ? » dans la mise en place de compléments de services et expertises externes financés à la faveur d'un transfert financier entre opérateurs du projet Partons 2.0 précité,

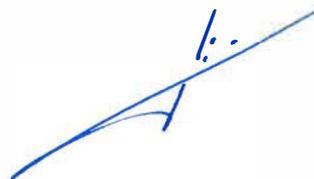
Autorise Monsieur le Président à solliciter auprès du chef de file belge deux modifications du programme Partons 2.0 sur les points suivants :

- ✓ Une prolongation d'une année supplémentaire, soit un report de septembre 2020 à septembre 2021, justifiée par le retard au départ du programme, les élections qui se dérouleront en France en Mars 2020 et l'émergence de nouveaux besoins des porteurs de projets lauréats pour des services et prestations extérieures,
- ✓ Un transfert budgétaire de 30 750 euros au profit d'Espaces naturels régionaux, dans le cadre d'un transfert de solidarité inter-opérateurs du programme Partons 2.0, afin de répondre à de nouveaux besoins des porteurs de projets lauréats de l'appel à projet, pour les services et prestations extérieures évoqués ci-dessus,

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

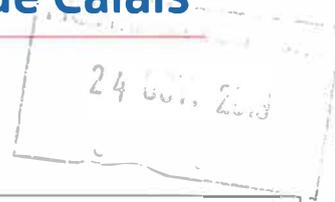
Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Guislain CAMBIER
Le Président du Syndicat Mixte



Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 19 – 968

Réunion du : 14 octobre 2019
Date de convocation : 20 septembre 2019
Présidence : Guislain CAMBIER

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

<u>Conseil Régional</u> Guislain CAMBIER Aurore COLSON Jean-Marc DUJARDIN Marie-Annick DUPAS- GIANNITRAPANI Paul Henry HANSEN-CATTA Monique HUON Valérie LETARD	<u>Conseil Economique, Social et Environnemental Régional</u> Céline BOLLÉ Déborah CLOSSET-KOPP Ginette VERBRUGGHE <u>PNR de l'Avesnois</u> Elisabeth GRUSON Paul RAOULT Anne-Marie STIEVENART	<u>PNR des Caps et Marais d'Opale</u> Anthony JOUVENEL Philippe LELEU Claude PRUDHOMME <u>PNR de Scarpe-Escaut</u> Michel DEWITTE Grégory LELONG Raymond ZINGRAFF
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Membres présents : Céline BOLLÉ, Guislain CAMBIER, Déborah CLOSSET-KOPP, Jean-Marc DUJARDIN, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Elisabeth GRUSON, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Grégory LELONG, Paul RAOULT, Anne-Marie STIEVENART, Ginette VERBRUGGHE, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Membres absents excusés : Aurore COLSON, Michel DEWITTE, Monique HUON, Valérie LETARD, Claude PRUDHOMME.

- Soit 14 membres présents représentant 14 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs Naturels Régionaux du Nord-Pas de Calais en date du 27 décembre 2002,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021,

Vu le Budget primitif 2019 d'Espaces Naturels Régionaux,

Considérant qu'une ligne de trésorerie constitue un outil de gestion de la trésorerie qui permet d'éviter de recourir à un emprunt alors que les besoins de trésorerie sont ponctuels dans l'attente de subventions ou d'autres rentrées,

Considérant les risques de difficulté de trésorerie ponctuelle que pourrait rencontrer le Syndicat mixte et sa volonté d'optimiser la gestion de sa trésorerie,

Considérant que les précédents contrats sont arrivés à échéance,

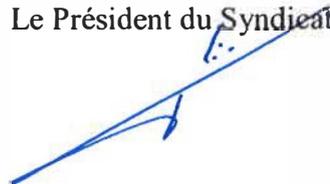
Considérant la consultation de l'organisme bancaire Caisse d'Epargne,

***Décide** de procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de huit-cent-mille euros (800.000 €) auprès de l'établissement bancaire Caisse d'Epargne,*

***Autorise** le Président à signer le contrat correspondant à la meilleure offre et à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Guislain CAMBIER
Le Président du Syndicat Mixte



Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte

24 Juin 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 19 – 969

Réunion du : 14 octobre 2019
Date de convocation : 20 septembre 2019
Présidence : Guislain CAMBIER

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

<u>Conseil Régional</u> Guislain CAMBIER Aurore COLSON Jean-Marc DUJARDIN Marie-Annick DUPAS- GIANNITRAPANI Paul Henry HANSEN-CATTA Monique HUON Valérie LETARD	<u>Conseil Economique, Social et Environnemental Régional</u> Céline BOLLÉ Déborah CLOSSET-KOPP Ginette VERBRUGGHE <u>PNR de l'Avesnois</u> Elisabeth GRUSON Paul RAOULT Anne-Marie STIEVENART	<u>PNR des Caps et Marais d'Opale</u> Anthony JOUVENEL Philippe LELEU Claude PRUDHOMME <u>PNR de Scarpe-Escaut</u> Michel DEWITTE Grégory LELONG Raymond ZINGRAFF
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Membres présents : Céline BOLLÉ, Guislain CAMBIER, Déborah CLOSSET-KOPP, Jean-Marc DUJARDIN, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Elisabeth GRUSON, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Grégory LELONG, Paul RAOULT, Anne-Marie STIEVENART, Ginette VERBRUGGHE, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Membres absents excusés : Aurore COLSON, Michel DEWITTE, Monique HUON, Valérie LETARD, Claude PRUDHOMME.

- Soit 14 membres présents représentant 14 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Versement d'une indemnité de conseil au Payeur régional.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions de l'article 97 de la loi n° 82 - 213 du 2 mars 1982,

Vu les dispositions du décret n° 82 - 979 du 19 novembre 1982,

Vu l'arrêté en date du 16 décembre 1983 précisant les conditions d'attribution d'une indemnité de conseil au Comptable du Trésor en charge des fonctions de Receveur des Etablissements Publics Locaux par décision de leur assemblée délibérante,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs Naturels Régionaux du Nord-Pas de Calais en date du 27 décembre 2002,

Vu le Budget primitif 2019 d'Espaces naturels régionaux,

Considérant le courrier de Monsieur le Payeur régional en date du 15 juillet 2019,

Décide du versement d'une indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor (Payeur régional) pour l'exercice 2019, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours,

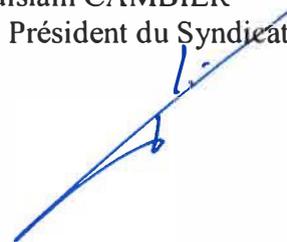
Décide d'appliquer le barème au taux de 100%, soit un total brut d'un montant de 920,70 euros (neuf-cent-vingt euros et soixante-dix centimes) au bénéfice de Monsieur Philippe JAECK au titre de l'exercice 2019,

Impute les dépenses à la section de fonctionnement du Budget en cours, chapitre « Charges de personnel », ligne « Gestion-administration »,

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Guislain CAMBIER
Le Président du Syndicat Mixte



Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 19 – 970

Réunion du : 14 octobre 2019
Date de convocation : 20 septembre 2019
Présidence : Guislain CAMBIER

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

<u>Conseil Régional</u> Guislain CAMBIER Aurore COLSON Jean-Marc DUJARDIN Marie-Annick DUPAS- GIANNITRAPANI Paul Henry HANSEN-CATTA Monique HUON Valérie LETARD	<u>Conseil Economique, Social et Environnemental Régional</u> Céline BOLLÉ Déborah CLOSSET-KOPP Ginette VERBRUGGHE <u>PNR de l'Avesnois</u> Elisabeth GRUSON Paul RAOULT Anne-Marie STIEVENART	<u>PNR des Caps et Marais d'Opale</u> Anthony JOUVENEL Philippe LELEU Claude PRUDHOMME <u>PNR de Scarpe-Escaut</u> Michel DEWITTE Grégory LELONG Raymond ZINGRAFF
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Membres présents : Céline BOLLÉ, Guislain CAMBIER, Déborah CLOSSET-KOPP, Jean-Marc DUJARDIN, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Elisabeth GRUSON, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Grégory LELONG, Paul RAOULT, Anne-Marie STIEVENART, Ginette VERBRUGGHE, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Membres absents excusés : Aurore COLSON, Michel DEWITTE, Monique HUON, Valérie LETARD, Claude PRUDHOMME.

- Soit 14 membres présents représentant 14 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Mission d'expertise auprès du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) d'Espaces naturels régionaux.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles n° 4614-12 et n° 4612-12 du Code du travail qui disposent que le CHSCT peut faire appel à un expert agréé en cas de projet important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail,

Vu l'article n°42 du décret n°85-603 qui prévoit que « Les frais d'expertise sont supportés par la collectivité et que l'autorité territoriale doit fournir à l'expert les informations nécessaires à ses missions »,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du Syndicat des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux),

Vu la délibération n° 18 – 902 prise par le Comité syndical du 12 février 2018 afin d'encadrer l'engagement d'une démarche de réorganisation des services et des missions d'ENRx et des Parcs naturels régionaux (Avesnois, Caps et marais d'Opale et Scarpe-Escaut),

Vu le courrier des représentants du personnel au CHSCT, en date du 20 juin 2019, sollicitant une réunion extraordinaire du CHSCT auprès du Président,

Vu la réunion du Comité de pilotage de l'étude/audit sur la réorganisation des services et des missions des syndicats mixtes d'ENRx et des Parcs (Avesnois, CMO et Scarpe-Escaut), en date du 10 juillet 2019, qui a décidé la clôture de la mission d'audit à l'issue de la tranche ferme et la reprise par les services de la Région du travail engagé selon les axes suivants :

- *« Définition d'une feuille de route de mise en œuvre de la réorganisation décidée (en appui direct à la Région et au trois PNR, pour le recrutement des équipes d'ENRx dans les PNR et leurs effets induits),*
- *Faisabilité du recrutement des directeurs des Parcs actuellement salariés d'ENRx,*
- *Approfondissement des deux scénarios quant au devenir de la structure d'ENRx en appui direct à la Région,*
- *Définition, après arbitrage, de la feuille de route de mise en œuvre du scénario retenu ».*

Vu la réunion du CHSCT, le 11 juillet 2019, lors de laquelle le recours à un expert agréé, afin d'accompagner le personnel dans la démarche de réorganisation, dans les conditions prévues par les textes légaux et réglementaires susvisés, a été décidé,

Vu le cahier des clauses techniques particulières élaboré préalablement à l'appel d'offre pour la mission d'expertise auprès du CHSCT d'ENRx,

Vu le Budget primitif du Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (ENRx), adopté pour 2019,

Considérant les nombreux questionnements exprimés à plusieurs occasions par les élus du personnel et les craintes persistantes du personnel face à la réorganisation annoncée suite aux deux scénarios d'évolution proposés par le cabinet d'audit et retenus pour approfondissement lors du COPIL du 10 juillet 2019,

Approuve :

- *les objectifs, le contenu, l'organisation générale et le budget de cette mission, tels que présentés dans le Cahier des clauses techniques particulières visé ci-dessus,*
- *le recours à un expert agréé afin d'établir un diagnostic, puis de présenter des préconisations : propositions et solutions d'actions concrètes à partir de ce diagnostic articulé autour d'une grille des risques repérés, des modalités de suivi et de mesure des impacts,*

Mandate Monsieur le Président d'Espaces naturels régionaux pour engager la mission d'expertise auprès du CHSCT telle qu'exposée ci-dessus,

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Guislain CAMBIER
Le Président du Syndicat Mixte



Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte

24 Oct. 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 19 - 971

Réunion du : 14 octobre 2019
Date de convocation : 20 septembre 2019
Présidence : Guislain CAMBIER

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

<u>Conseil Régional</u> Guislain CAMBIER Aurore COLSON Jean-Marc DUJARDIN Marie-Annick DUPAS- GIANNITRAPANI Paul Henry HANSEN-CATTA Monique HUON Valérie LETARD	<u>Conseil Economique, Social et Environnemental Régional</u> Céline BOLLÉ Déborah CLOSSET-KOPP Ginette VERBRUGGHE <u>PNR de l'Avesnois</u> Elisabeth GRUSON Paul RAOULT Anne-Marie STIEVENART	<u>PNR des Caps et Marais d'Opale</u> Philippe LELEU Anthony JOUVENEL Claude PRUDHOMME <u>PNR Scarpe-Escaut</u> Michel DEWITTE Grégory LELONG Raymond ZINGRAFF
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Membres présents : Céline BOLLÉ, Guislain CAMBIER, Déborah CLOSSET-KOPP, Jean-Marc DUJARDIN, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Elisabeth GRUSON, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Grégory LELONG, Paul RAOULT, Anne-Marie STIEVENART, Ginette VERBRUGGHE, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Membres absents excusés : Aurore COLSON, Michel DEWITTE, Monique HUON, Valérie LETARD, Claude PRUDHOMME.

- Soit 14 membres présents représentant 14 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Délibération confirmant la création ou la suppression des emplois et adoptant le tableau des effectifs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu l'art 3-1 Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 : recrutement d'agent contractuel de façon temporaire sur des emplois permanents (congé annuel, congé maladie, congé parental...),

Vu l'art 3-2 Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 recrutement d'agent contractuel de façon temporaire sur des emplois permanents (vacance temporaire dans l'attente de recrutement de fonctionnaire),

Vu l'art 3-3 Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 recrutement d'agent contractuel de façon permanente sur des emplois permanents (impossibilité de trouver un fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes),

Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret n°90-126 du 09 février 1990 portant statut des ingénieurs territoriaux,
Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
Vu le décret n°2016-203 du 26 février 2016 portant échelonnement indiciaire applicable aux ingénieurs territoriaux,
Vu le décret n°2016-206 du 26 février 2016 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des ingénieurs territoriaux,
Vu le décret n° 2016-207 du 26 février 2016 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre des attachés territoriaux,
Vu le décret n°87-1100 du 30 décembre 1987 portant échelonnement indiciaire aux attachés territoriaux,
Vu le décret n°2017-1737 du 21 décembre 2017 modifiant l'échelonnement indiciaire,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier d'emploi des techniciens territoriaux,
Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à des divers cadres d'emploi de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire,

Vu le décret 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010,
Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre des emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
Vu le décret n°88-548 du 6 mai 1988 portant échelonnement indiciaire applicable aux agents de maîtrise territoriaux,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021,

Le Comité Syndical,

Décide d'adopter la délibération confirmant la création ou la suppression des emplois et adoptant le tableau des effectifs repris en annexe.

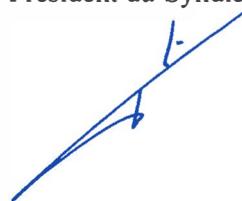
Décide de recourir à des agents non titulaires de droit public dans les cas prévus aux articles 3-1 à 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Impute les dépenses à la section de fonctionnement du budget en cours au chapitre Coordination-Gestion-Administration

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Guislain CAMBIER
Le Président du Syndicat mixte.



**Tableau des effectifs
des services du Syndicat Mixte
"Espaces Naturels Régionaux Nord-Pas de Calais"**

DRECF 1
24 OCT. 2019
PREFECTURE NORD

Emplois sur postes permanents à temps complet

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE	36	30
Administrateur	0	0
Attaché hors classe	0	0
Directeur territorial	4	4
Attaché principal	5	5
Attaché	10	8
Rédacteur Principal de 1ère classe	2	2
Rédacteur Principal de 2ème classe	3	2
Rédacteur	0	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	5	5
Adjoint administratif principal 2ème classe	3	3
Adjoint administratif	4	1
2 - EMPLOIS DE LA FILIERE TECHNIQUE	48	39
Ingénieur en chef hors classe	1	1
Ingénieur en chef	0	0
Ingénieur hors classe	0	0
Ingénieur principal	12	9
Ingénieur	24	19
Technicien principal 1ère classe	2	2
Technicien principal 2ème classe	2	2
Technicien	2	2
Agent de maîtrise principal	0	0
Agent de maîtrise	0	0
Adjoint technique principal 1ère classe	0	0
Adjoint technique principal 2ème classe	1	1
Adjoint technique	4	3
TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS A TEMPS COMPLET	84	69

Emplois sur postes permanents à temps non complet - 28 heures / semaine

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE	1	1
Rédacteur	1	1
TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	1	1

TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS

85

70

Emplois de CDD (remplacements, accroissement temporaire-saisonnier d'activité)

Emplois créés par référence à l'art. 3-1 et 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84	120 mois / hommes
Emplois créés par référence à l'art. 3-1° et 3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84	120 mois / hommes

Tableau des effectifs des services du Syndicat Mixte "Espaces Naturels Régionaux Nord-Pas de Calais"

24 OCT. 2019
PREFECTURE DU NORD

Détail des emplois sur postes permanents

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE	37	31
Fonction publique	23	18
<i>DONT</i> titulaires en détachement		1
<i>DONT</i> titulaires en disponibilité		3
<i>DONT</i> postes vacants		1
CDI Sapin	10	9
<i>DONT</i> congé pour convenances personnelles		1
Agents mis à disposition	4	4
2 - EMPLOIS DE LA FILIERE TECHNIQUE	48	39
Fonction publique	46	37
<i>DONT</i> titulaires en détachement		6
<i>DONT</i> titulaires en disponibilité		3
<i>DONT</i> postes vacants		1
CDI Sapin	2	2
Agents mis à disposition	0	0
TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS	85	70

Emplois de CDI (Article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 84)

Emplois créés par référence à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84	0	0
---------------------------------------------------------------------------------	---	---

Emplois de CDD (Article 3-3-1° et 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84)

Délibération au 14 octobre 2019	0	0
TOTAL EMPLOIS CDD "Article 3-3-1 et 3-3-2"	0	0

RECAPITULATIF DES EFFECTIFS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
TOTAL EMPLOIS FONCTION PUBLIQUE A TEMPS COMPLET	68	54
TOTAL EMPLOIS FONCTION PUBLIQUE A TEMPS NON COMPLET	1	1
TOTAL EMPLOIS CONTRACTUELS (Loi Sapin)	12	11
TOTAL EMPLOIS AGENTS MIS A DISPOSITION	4	4
TOTAL EMPLOIS CDI Article 3-3	0	0
TOTAL EMPLOIS CDD Article 3-3-1° et 3-3-2°	0	0

EFFECTIF TOTAL AUTORISE AU 14 OCTOBRE 2019

85

70

Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte

24 Oct 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 19 - 972

Réunion du : 14 octobre 2019
Date de convocation : 20 septembre 2019
Présidence : Guislain CAMBIER

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional
Guislain CAMBIER
Aurore COLSON
Jean-Marc DUJARDIN
Marie-Annick DUPAS-
GIANNITRAPANI
Paul Henry HANSEN-CATTA
Monique HUON
Valérie LETARD

Conseil Economique, Social et
Environnemental
Céline BOLLÉ
Déborah CLOSSET-KOPP
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Elisabeth GRUSON
Paul RAOULT
Anne-Marie STIEVENART

PNR des Caps et Marais d'Opale
Philippe LELEU
Anthony JOUVENEL
Claude PRUDHOMME
PNR Scarpe-Escaut
Michel DEWITTE
Grégory LELONG
Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Céline BOLLÉ, Guislain CAMBIER, Déborah CLOSSET-KOPP, Jean-Marc DUJARDIN, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Elisabeth GRUSON, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Grégory LELONG, Paul RAOULT, Anne-Marie STIEVENART, Ginette VERBRUGGHE, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Membres absents excusés : Aurore COLSON, Michel DEWITTE, Monique HUON, Valérie LETARD, Claude PRUDHOMME.

- Soit 14 membres présents représentant 14 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : adoption du tableau des quotas.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

*Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et
Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021,*

Le Comité Syndical,

***Décide d'adopter le tableau des quotas d'avancement de grade repris en annexe et de créer
les emplois correspondants.***

***Impute les dépenses à la section de fonctionnement du budget en cours au chapitre
Coordination-Gestion-Administration***

***Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables
nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Guislain CAMBIER
Le Président du Syndicat mixte.



**TABLEAU DES QUOTAS D'AVANCEMENT DE GRADES
D'ESPACES NATURELS REGIONAUX AU 14 OCTOBRE 2019**



<i>GRADE D'AVANCEMENT FILIERE ADMINISTRATIVE</i>	<i>TAUX DE PROMOTION</i>
<i>Administrateur</i>	<i>0%</i>
<i>Directeur territorial</i>	<i>0%</i>
<i>Attaché principal</i>	<i>0%</i>
<i>Attaché</i>	<i>7%</i>
<i>Rédacteur Principal 1^{ère} classe</i>	<i>100%</i>
<i>Rédacteur Principal 2^{ème} classe</i>	<i>100%</i>
<i>Rédacteur</i>	<i>100%</i>
<i>Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe</i>	<i>40%</i>
<i>Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe</i>	<i>100%</i>
<i>Adjoint Administratif</i>	<i>100%</i>

<i>GRADE D'AVANCEMENT FILIERE TECHNIQUE</i>	<i>TAUX DE PROMOTION</i>
<i>Ingénieur en chef hors classe</i>	<i>0%</i>
<i>Ingénieur en chef</i>	<i>0%</i>
<i>Ingénieur hors classe</i>	<i>0%</i>
<i>Ingénieur principal</i>	<i>15%</i>
<i>Ingénieur</i>	<i>4%</i>
<i>Technicien principal 1^{ère} classe</i>	<i>100%</i>
<i>Technicien principal 2^{ème} classe</i>	<i>100%</i>
<i>Technicien</i>	<i>67%</i>
<i>Agent de maîtrise principal</i>	<i>0%</i>
<i>Agent de maîtrise</i>	<i>100%</i>
<i>Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe</i>	<i>0%</i>
<i>Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe</i>	<i>100%</i>
<i>Adjoint Technique</i>	<i>100%</i>

Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte

24 Oct 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 19 – 973

Réunion du : 14 octobre 2019
Date de convocation : 20 septembre 2019
Présidence : Guislain CAMBIER

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

<u>Conseil Régional</u>	<u>Conseil Economique, Social et Environnemental Régional</u>	<u>PNR des Caps et Marais d'Opale</u>
Guislain CAMBIER	Céline BOLLÉ	Anthony JOUVENEL
Aurore COLSON	Déborah CLOSSET-KOPP	Philippe LELEU
Jean-Marc DUJARDIN	Ginette VERBRUGGHE	Claude PRUDHOMME
Marie-Annick DUPAS- GIANNITRAPANI	<u>PNR de l'Avesnois</u>	<u>PNR de Scarpe-Escaut</u>
Paul Henry HANSEN-CATTA	Elisabeth GRUSON	Michel DEWITTE
Monique HUON	Paul RAOULT	Grégory LELONG
Valérie LETARD	Anne-Marie STIEVENART	Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Céline BOLLÉ, Guislain CAMBIER, Déborah CLOSSET-KOPP, Jean-Marc DUJARDIN, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Elisabeth GRUSON, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Grégory LELONG, Paul RAOULT, Anne-Marie STIEVENART, Ginette VERBRUGGHE, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Membres absents excusés : Aurore COLSON, Michel DEWITTE, Monique HUON, Valérie LETARD, Claude PRUDHOMME.

- Soit 14 membres présents représentant 14 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Convention de partenariat entre ENRx, au titre des activités du CRRG, la ville d'Amiens et la SEM Amiens Aménagement pour la création, le suivi et la valorisation du verger conservatoire d'Amiens.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs Naturels Régionaux du Nord-Pas de Calais en date du 27 décembre 2002,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021,

Vu le Budget primitif 2019 d'Espaces Naturels Régionaux,

Considérant le programme de conservation du patrimoine fruitier régional développé par le CRRG,

Considérant la volonté de la ville d'Amiens de constituer un verger conservatoire,

Décide que le CRRG mènera un partenariat scientifique et technique dans ce cadre pour une durée d'un an à compter de la signature de la convention,

Décide, en conséquence, d'adopter la Convention avec la ville d'Amiens et avec la SEM Amiens Aménagement pour la création, le suivi et la valorisation du verger conservatoire d'Amiens,

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Guislain CAMBIER
Le Président du Syndicat Mixte



Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte

24 09 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 19 – 974

Réunion du : 14 octobre 2019
Date de convocation : 20 septembre 2019
Présidence : Guislain CAMBIER

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

<u>Conseil Régional</u>	<u>Conseil Economique, Social et Environnemental Régional</u>	<u>PNR des Caps et Marais d'Opale</u>
Guislain CAMBIER	Céline BOLLÉ	Anthony JOUVENEL
Aurore COLSON	Déborah CLOSSET-KOPP	Philippe LELEU
Jean-Marc DUJARDIN	Ginette VERBRUGGHE	Claude PRUDHOMME
Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI	<u>PNR de l'Avesnois</u>	<u>PNR de Scarpe-Escaut</u>
Paul Henry HANSEN-CATTA	Elisabeth GRUSON	Michel DEWITTE
Monique HUON	Paul RAOULT	Grégory LELONG
Valérie LETARD	Anne-Marie STIEVENART	Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Céline BOLLÉ, Guislain CAMBIER, Déborah CLOSSET-KOPP, Jean-Marc DUJARDIN, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Elisabeth GRUSON, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Grégory LELONG, Paul RAOULT, Anne-Marie STIEVENART, Ginette VERBRUGGHE, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Membres absents excusés : Aurore COLSON, Michel DEWITTE, Monique HUON, Valérie LETARD, Claude PRUDHOMME.

- Soit 14 membres présents représentant 14 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Convention de mécénat 2019 avec la Voix du Nord

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,

Vu l'article 238bis du Code Général des Impôts,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais en date du 27 décembre 2002,

Vu l'article 9 des statuts du syndicat mixte des parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais en date du 27 décembre 2002,

Vu la délibération du Comité syndical d'Enrx n°14-728, adoptée le 9 décembre 2014 afin de :

- Valider les orientations stratégiques de développement du mécénat,*
- Donner son accord à la poursuite de la mission de recherche de mécènes pour les actions et missions d'Enrx,*
- Constituer un comité Consultatif des Partenaires et des Mécénat,*

Vu le rescrit fiscal obtenu en 2017, confirmant l'éligibilité d'Espaces naturels régionaux au régime du mécénat l'autorisant à délivrer des reçus fiscaux aux entreprises mécènes,

Vu le budget primitif 2019 d'Espaces naturels régionaux,

Considérant l'initiative prise par la Voix du Nord de s'engager, dans le cadre de son nouveau projet d'entreprise « Ensemble, écrire la nouvelle histoire du Nord », dans un projet de reboisement dénommé en Nord et Pas de Calais « 100 000 arbres pour demain »,

Considérant la convention de mécénat établie entre la Voix du Nord et Espaces naturels régionaux, présentée ce jour au comité syndical, au titre de Mécénature,

Le Comité Syndical,

Décide d'approuver la convention de mécénat entre La Voix du Nord et Espaces naturels régionaux, pour accompagner la réalisation de 7 projets de plantations,

Accepte le don de la Voix du Nord d'un montant de 18200 € pour l'année 2019,

Impute la recette à la section de fonctionnement du budget en cours au chapitre Coordination-gestion-administration/ Mécénature / Voix du Nord,

Autorise le Président à :

- *Signer et délivrer tout document utile à la mise en œuvre et à l'exécution de cette convention de mécénat,*
- *Prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Guislain CAMBIER
Le Président du Syndicat Mixte

